

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2023-120 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le 18 octobre 2023, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL  
Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Paul LONGATTE)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

VU la délibération municipale en date du 18 octobre 2023 autorisant la signature d'un protocole portant fin anticipée de la concession d'aménagement de la « ZAC de Coët-Rozic », avec LAD-SELA ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster l'affectation des crédits pour solder ledit contrat de concession conclu avec LAD-SELA ;

VU l'avis favorable de la commission mixte Finances / Urbanisme, espace rural en date du 10 octobre 2023 ;

## DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du Budget principal, telle que définie ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 023</b>					
023	Virement à section d'investissement	- 340 000,00 €			
<b>Chapitre 65</b>					
65748	Subv. Fonctionn. autres personnes de droit priv	340 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
<b>Chapitre 20</b>			<b>Chapitre 021</b>		
2031	Frais d'étude	- 340 000,00 €	021	Virement section de fonctionnement	- 340 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 340 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>- 340 000,00 €</b>

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET






Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : .....20/10/2023.....  
- De la publication ou notification le : .....20/10/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*